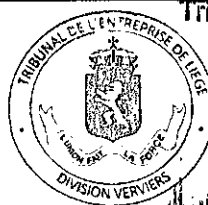


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*24143030\***

le,



Tribunal de l'entreprise de Liège  
Division Verviers

17 SEP. 2024

Greffier greffier

N° d'entreprise : 0828 678 522

Nom

(en entier) : **FP MANAGEMENT**

(en abrégé) :

Forme légale : **SNC**

Adresse complète du siège : **82 Steinbach 4950 Waimes**

MONITEUR BELGE  
DIRECTION

27 SEP. 2024

BELGISCH STAATSBAD  
BESTUUR

**Objet de l'acte : PROJET DE SCISSION PARTIELLE DE LA SOCIETE ANONYME « PAQUAY IMMO & INVEST » PAR APPORT EN NATURE DANS LA SOCIETE EN NOM COLLECTIF « FP MANAGEMENT », ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES 12:8 CSA, 12 :59 CSA À 12 :73 CSA DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS**

II – DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DE L'OPERATION DE SCISSION PARTIELLE 3

II – FORME JURIDIQUE, DENOMINATION, OBJET ET SIEGE SOCIAL DES SOCIETES QUI PARTICIPENT A LA SCISSION PARTIELLE (ARTICLE 12:59, ALINEA 2, 1° DU CSA) 4

III – DESCRIPTION ET REPARTITION PRECISES DES ELEMENTS DU PATRIMOINE ACTIF ET PASSIF A TRANSFERER A LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE LA SCISSION PARTIELLE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 9° DU CSA) 7

IV – RAPPORT D'ECHANGE DES PARTS ET LE CAS ECHEANT LE MONTANT DE LA SOULTE EN ESPECES (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 2° DU CSA) 11

V – LES MODALITES DE REMISE DES PARTS DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 3° DU CSA) 12

VI – DATE A PARTIR DE LAQUELLE CES PARTS DONNENT LE DROIT DE PARTICIPER AUX BENEFICES (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 4° DU CSA) 12

VII – DATE A PARTIR DE LAQUELLE LES OPERATIONS DE LA SOCIETE A SCINDER SONT CONSIDEREES DU POINT DE VUE COMPTABLE COMME ACCOMPLIES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 5° DU CSA) 12

VIII – LES DROITS ASSURES PAR LA SOCIETE BENEFICIAIRE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE A SCINDER AYANT DES DROITS SPECIAUX ET AUX PORTEURS DE TITRES AUTRES QUE DES ACTIONS OU LES MESURES PROPOSEES A LEUR EGARD (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 6° DU CSA) 12

IX – TOUS LES AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DES SOCIETES PARTICIPANT A LA SCISSION (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 8° DU CSA) 13

X – LES EMOLUMENTS ATTRIBUES AU REVISEUR D'ENTREPRISES (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 7° DU CSA) 13

XI – LA REPARTITION AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE A SCINDER DES PARTS DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE, AINSI QUE LE CRITERE SUR LEQUEL CETTE REPARTITION EST FONDÉE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 10° DU CSA) 13

XII – REGIME FISCAL DE L'OPERATION 14

XIII – MENTIONS COMPLEMENTAIRES 14

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

|                                                                                                                                                                                                                                                            |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I – DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DE L’OPERATION DE SCISSION PARTIELLE                                                                                                                                                                                      | 2  |
| II – FORME JURIDIQUE, DENOMINATION, OBJET ET SIEGE SOCIAL DES SOCIETES QUI PARTICIPENT A LA SCISSION PARTIELLE (ARTICLE 12:59, ALINEA 2, 1° DU CSA)                                                                                                        | 3  |
| III – DESCRIPTION ET REPARTITION PRECISES DES ELEMENTS DU PATRIMOINE ACTIF ET PASSIF A TRANSFERER A LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE LA SCISSION PARTIELLE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 9° DU CSA).....                                                            | 6  |
| IV – RAPPORT D’ECHANGE DES PARTS ET LE CAS ECHEANT LE MONTANT DE LA SOULTE EN ESPECES (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 2° DU CSA)                                                                                                                                | 10 |
| V – LES MODALITES DE REMISE DES PARTS DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 3° DU CSA).....                                                                                                                                                | 11 |
| VI – DATE A PARTIR DE LAQUELLE CES PARTS DONNENT LE DROIT DE PARTICIPER AUX BENEFICES (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 4° DU CSA)                                                                                                                                | 11 |
| VII – DATE A PARTIR DE LAQUELLE LES OPERATIONS DE LA SOCIETE A SCINDER SONT CONSIDEREES DU POINT DE VUE COMPTABLE COMME ACCOMPLIES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 5° DU CSA)                                         | 11 |
| VIII – LES DROITS ASSURES PAR LA SOCIETE BENEFICIAIRE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE A SCINDER AYANT DES DROITS SPECIAUX ET AUX PORTEURS DE TITRES AUTRES QUE DES ACTIONS OU LES MESURES PROPOSEES A LEUR EGARD (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 6° DU CSA)..... | 11 |
| IX – TOUS LES AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION DES SOCIETES PARTICIPANT A LA SCISSION (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 8° DU CSA).....                                                                                  | 12 |
| X – LES EMOLUMENTS ATTRIBUES AU REVISEUR D’ENTREPRISES (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 7° DU CSA).....                                                                                                                                                          | 12 |
| XI – LA REPARTITION AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE A SCINDER DES PARTS DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE, AINSI QUE LE CRITERE SUR LEQUEL CETTE REPARTITION EST FONDÉE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 10° DU CSA)                                                     | 12 |
| XII – REGIME FISCAL DE L’OPERATION.....                                                                                                                                                                                                                    | 13 |
| XIII – MENTIONS COMPLEMENTAIRES.....                                                                                                                                                                                                                       | 13 |

L'organe d'administration de la société anonyme «PAQUAY IMMO & INVEST », dont le siège social est établi rue Grétry, 9 à 4800 VERVIERS, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0439.108.409, ci-après dénommée la «Société à scinder partiellement » a approuvé la proposition suivante de scission partielle par apport en nature dans une société existante, la société «FP MANAGEMENT» SNC, conformément aux articles 12:8 CSA, 12 :59 à 12 :73 du CSA (ainsi que des articles auxquels ces dispositions font références) et décidé de soumettre cette proposition de scission partielle pour approbation à l'assemblée générale extraordinaire.

Le présent projet de scission est préparé conformément à l'article 12 :59 du code des sociétés et des associations.

## I – DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DE L'OPERATION DE SCISSION PARTIELLE

La société à scinder partiellement envisage de réaliser une scission partielle, conformément aux articles 12 :8, 12 :59 à 12 :73 du Code des sociétés et des associations, par laquelle « PAQUAY IMMO & INVEST» SA transférera, sans dissolution et sans cesser d'exister, à la société « FP MANAGEMENT » SNC, une partie de son patrimoine immobilier.

L'organe d'administration a pris connaissance de l'obligation légale de déposer un projet de scission au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, au plus tard six semaines avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la scission (article 12 :59, dernière alinéa du Code des sociétés et des association).

La présente opération de scission partielle de la société « PAQUAY IMMO & INVEST » SA au profit de la société « FP MANAGEMENT » SNC s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation des activités de la société.

La société « PAQUAY IMMO & INVEST » SA a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Erwin MARAITE, notaire à MALMEDY, en date du 18 novembre 1989, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge le 23 décembre 1989, sous le numéro 891223-903.

La société « PAQUAY IMMO & INVEST » SA est active dans la gestion de son propre patrimoine immobilier.

Dans le cadre de la scission partielle de la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST », les deux biens immobiliers suivants seront apportés à la société en nom collectif « FP MANAGEMENT » :

- 1) Partie du bien immobilier situé rue de Malmedy, 2 à 4950 WAIMES (cadastré ou l'ayant été à Waimes, 1ère Division, Waimes, Section G n° 15 M 2 pour une contenance cadastrale totale de 14a 85ca), à savoir
  - 1 zone bureaux au rez-de-chaussée (donnée en location à « Paquay & Associé »SA) ;
  - 1 zone au 1er étage (donnée en location à « Fiduciaire 2001 » SRL), avec salle d'archives sous-sol ;
  - 1 appartement au 1er étage ;
  - 2 appartements au 3e étage (donnés en location à titre d'habitation), comprenant chacun 1 place de parking au niveau de la zone garage située au niveau -1 et chacun une cave.

- 2) Partie du bien immobilier situé rue des Guillemins, 105 à 4000 LIEGE (cadastré ou l'ayant été à Liège, 5e Division, Section B n° 461 k 14 pour une contenance cadastrale totale de 2a 66ca), à savoir  
Rez-de chaussée commercial et partie de cave (loué à titre de restaurant)

La scission partielle de la société « PAQUAY IMMO & INVEST » SA intervient dans le cadre du protocole d'accord signé le 18 juin 2024 entre  
d'une part M. Claude PAQUAY et la SNC « CP MANAGEMENT »,  
et d'autre part M. François PAQUAY et la SNC « FP MANAGEMENT »  
en vue de séparer les activités entre les parties et donc répartir les activités immobilières et d'exploitation dans des entités juridiques distinctes.

## II – FORME JURIDIQUE, DENOMINATION, OBJET ET SIEGE SOCIAL DES SOCIETES QUI PARTICIPENT A LA SCISSION PARTIELLE (ARTICLE 12:59, ALINEA 2, 1° DU CSA)

### 1.1. La société à scinder partiellement : la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST »:

La société qui se scinde partiellement est la société anonyme de droit belge « PAQUAY IMMO & INVEST », dont le siège social est établi rue Grétry, 9 à 4800 Verviers. Elle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0439.108.409.

Cette société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Erwin MARAITE, notaire à MALMEDY, en date du 18 novembre 1989, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge le 23 décembre 1989, sous le numéro 891223-903. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Renaud CHAUVIN, notaire à Verviers, en date du 21 mai 2019, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge le 4 juin 2019.

Le capital de la société s'élève à 342.111,95 €, représenté par 3.356 actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacun 1/3.356 ème de l'avoir social.

L'actionnariat se présente comme suit :

| Actionnaires                         | Nombre d'actions | %      | Type de propriété |
|--------------------------------------|------------------|--------|-------------------|
| « CP MANAGEMENT » SNC (0828.685.054) | 1846             | 55,01% | Pleine propriété  |
| Claudy PAQUAY                        | 1.510            | 44,99% | Pleine propriété  |

**TOTAL 3.356**

Aux termes de l'article 3 de ses statuts, l'objet de la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST » est décrit comme suit :

*« La société a pour objet la gestion, l'administration et l'exploitation ainsi que la mise en valeur du portefeuille et du patrimoine mobilier et immobilier qui lui sera apporté par ses associés ou qu'elle acquerra autrement. Elle a également pour objet la gestion de biens immobiliers en Belgique ou à l'étranger. En conséquence, la société peut acheter, vendre, mettre en valeur, donner en location ou prendre en location, gérer, administrer, entretenir, améliorer, construire et reconstruire tout immeuble*

ou partie d'immeuble.

Elle pourra cautionner ou avaliser tous engagements de tiers au moyen de ses biens, meubles ou immeubles, affecter en hypothèque à la garantie des engagements qu'elle pourrait souscrire en personnel ou ceux que des tiers pourraient souscrire. La société peut également effectuer des placements mobiliers à court, moyen ou long terme.

Elle peut également participer à la création et au développement d'entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières et leur prêter tout concours que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière, notamment par le consulting.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. ».

Le conseil d'administration est composé comme suit :

- Madame Agnès HEINRICH ;
- Monsieur Claude PAQUAY ;
- La société « CP MANAGEMENT » SNC (0828.685.054) représentée par Madame Geneviève DALE.

#### 1.2. La société bénéficiaire de la scission : la société en nom collectif « FP MANAGEMENT »:

La société bénéficiaire de la scission est la société en nom collectif de droit belge « FP MANAGEMENT », dont le siège social est établi Steinbach, 82 à 4950 WAIMES. Elle est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0828.678.522.

Cette société a été constituée aux termes d'un acte sous seing-privé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge le 2 septembre 2010, sous le numéro 10129548. Les statuts n'ont pas été modifiés par la suite.

Les apports de la société s'élèvent à 1.000,00 €, représentés par 10 parts sans désignation de valeur nominale, représentant chacun 1/10 ème de l'avoir social.

Les associés sont les suivants :

| Associés           | Nbr de parts | %      | Type de propriété |
|--------------------|--------------|--------|-------------------|
| Francois PAQUAY    | 9            | 90,00% | Pleine propriété  |
| Bénédicte MORSOMME | 1            | 10,00% | Pleine propriété  |

10

Aux termes de l'article 3 de ses statuts, l'objet de la société en nom collectif « FP MANAGEMENT » est décrit comme suit :

« La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en Belgique qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées :

-la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires, entreprises ou sociétés industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ; la société pourra poser ces actes soit pour elle-même ou pour compte de tiers :

-les activités de conseil, de gestion et d'expertise en matière financière, technique, commerciale ou administrative, au sens large, l'assistance et la fourniture de services, directement ou indirectement,

*dans les domaines administratifs et financiers, dans les ventes de services, l'achat de matériel, la production et la gestion en général, en ce comprises les études des budgets, prix de revient et de marges bénéficiaires en vue d'une rentabilité optimale des entreprises gérées ;*

*-la contribution à la constitution et au développement de sociétés commerciales ou financières, par voie d'apports, d'investissements généralement quelconques ou autrement, en acceptant, le cas échéant, des mandats d'administrateur et en gérant leurs participations ;*

*-la prospection de la clientèle pour compte des sociétés gérées, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci;*

*-la conclusion et l'exécution de tout ou partie des contrats qui lient les sociétés dont elle assume la gestion, à leurs clients et/ou fournisseurs, notamment la prospection de la clientèle, les contacts et le choix des fournisseurs et ou des clients de celles-ci, l'approvisionnement, la livraison dans les délais convenus et le service à la clientèle ;*

*-l'acquisition exclusivement pour son compte propre par voie d'achat ou autrement, de toutes valeurs mobilières, toutes créances, toutes parts d'associés, toutes participations dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou financières ;*

*-le conseil et la consultance en matière de produits d'assurances, de crédits et de placements bancaires ou financiers.*

*Elle pourra d'une façon générale accomplir toutes les opérations industrielles, commerciales et financières mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.*

*La société pourra fusionner avec d'autres sociétés ayant pour objet des entreprises commerciales ou industrielles analogues, s'y intéresser par voie d'apport, de fusion ou de participation, de souscription, de cession ou achat d'actions, d'intervention financière ou autrement, elle pourra participer à la fondation de toutes sociétés similaires et leur céder tout ou partie de son actif.*

*Elle pourra également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant, de liquidateur d'autres sociétés.»*

Le gérant est Monsieur François PAQUAY

---

### III – DESCRIPTION ET REPARTITION PRECISES DES ELEMENTS DU PATRIMOINE ACTIF ET PASSIF A TRANSFERER A LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE LA SCISSION PARTIELLE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 9° DU CSA)

---

#### 2.1. Répartition de l'actif et du passif de la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST » à scinder partiellement sur base d'une situation comptable intermédiaire établie au 31 décembre 2023

La scission partielle de la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST » sera réalisée sur base des comptes de cette société arrêtés au 31 mars 2024. La scission prendra donc effet le 1<sup>er</sup> avril 2024.

En l'absence, en ce jour, d'une situation définitive au 31 mars 2024, le projet de scission est quant à lui dressé sur base d'une situation intermédiaire au 31 décembre 2023. La variation des fonds propres transférés s'expliquera majoritairement par la continuité des activités de la société scindée sur la période entre les deux situations comptables.

La situation comptable intermédiaire au 31 décembre 2023 et la répartition de l'actif et du passif du fait de la scission se présentent comme suit :

| ACTIF                                                          | PII SA - 31/12/2023 avant scission | à transférer (FP management SNC) | PII SA - 31/12/2023 après scission |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| <b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>                                      | <b>1.376.452,74</b>                | <b>186.112,46</b>                | <b>1.190.340,28</b>                |
| Immobilisations incorporelles                                  | -                                  | -                                | -                                  |
| 211000 LICENCES                                                | 7.167,44                           | -                                | 7.167,44                           |
| 211009 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 7.167,44                           | -                                | 7.167,44                           |
| Immobilisations corporelles                                    | 1.006.773,77                       | 186.112,46                       | 820.661,31                         |
| Terrains et constructions                                      | 998.839,98                         | 186.112,46                       | 812.727,52                         |
| 220000 TERRAIN rue Devant les Grands Moulins                   | 3.350,18                           | -                                | 3.350,18                           |
| 220100 TERRAIN Faymonville                                     | 20.753,16                          | -                                | 20.753,16                          |
| 220150 TERRAIN Walmes                                          | 45.153,80                          | 45.153,80                        | -                                  |
| 220159 REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES                             | 7.796,41                           | 7.796,41                         | -                                  |
| 220220 TERRAIN Vielsalm                                        | 19.095,00                          | -                                | 19.095,00                          |
| 220229 REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES                             | 2.549,13                           | -                                | 2.549,13                           |
| 220300 TERRAIN Guillemins                                      | 14.270,36                          | 14.270,36                        | -                                  |
| 220400 TERRAIN MALMEDY "Les terrasses de Spa"                  | 78.984,02                          | -                                | 78.984,02                          |
| 220409 REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES                             | 14.797,50                          | -                                | 14.797,50                          |
| 221000 AMENAG.IMMEUBLE Dev.Gr.Moulins                          | 330.278,77                         | -                                | 330.278,77                         |
| 221009 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 260.061,81                         | -                                | 260.061,81                         |
| 221100 AMENAG.IMMEUBLE "Ol'Backhouse"                          | 956.610,94                         | -                                | 956.610,94                         |
| 221109 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 865.002,03                         | -                                | 865.002,03                         |
| 221500 IMMEUBLE rue Dev.Gr.Moulins                             | 96.203,04                          | -                                | 96.203,04                          |
| 221509 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 96.166,43                          | -                                | 96.166,43                          |
| 221510 IMMEUBLE rue Poterie                                    | 87.117,66                          | -                                | 87.117,66                          |
| 221519 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 59.561,62                          | -                                | 59.561,62                          |
| 221530 IMMEUBLE rue des Guillemins                             | 127.822,33                         | 127.822,33                       | -                                  |
| 221539 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 126.891,37                         | 126.891,37                       | -                                  |
| 221540 IMMEUBLE rue Géréon 5                                   | 206.169,62                         | -                                | 206.169,62                         |
| 221549 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 171.962,98                         | -                                | 171.962,98                         |
| 221570 IMMEUBLE rue de Malmédy (CONSTRUCTION &                 | 681.952,11                         | 681.952,11                       | -                                  |
| 221579 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 548.398,36                         | 548.398,36                       | -                                  |
| 221590 IMMEUBLE Vielsalm                                       | 63.454,13                          | -                                | 63.454,13                          |
| 221599 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 63.454,13                          | -                                | 63.454,13                          |
| 221600 AMENAG.IMMEUBLE Vielsalm                                | 180.582,46                         | -                                | 180.582,46                         |
| 221609 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 178.986,10                         | -                                | 178.986,10                         |
| 221700 IMMEUBLE "Les terrasses de Spa" (rez com                | 557.013,98                         | -                                | 557.013,98                         |
| 221709 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 247.828,74                         | -                                | 247.828,74                         |
| 221710 IMMEUBLE "Les terrasses de Spa" (apparte                | 391.497,67                         | -                                | 391.497,67                         |
| 221719 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 218.012,64                         | -                                | 218.012,64                         |
| Installations, machines et outillage                           | 3.820,85                           | -                                | 3.820,85                           |
| 230000 INSTALLATIONS TECHNIQUES & MACHINES                     | 24.360,31                          | -                                | 24.360,31                          |
| 230009 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 20.962,91                          | -                                | 20.962,91                          |
| 232000 OUTILLAGE                                               | 10.618,42                          | -                                | 10.618,42                          |
| 232009 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 10.194,97                          | -                                | 10.194,97                          |
| Mobilier et matériel roulant                                   | 4.112,94                           | -                                | 4.112,94                           |
| 240000 MOBILIER-LITERIE-VAISSELLE- MATERIEL DE                 | 56.482,96                          | -                                | 56.482,96                          |
| 240009 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 52.896,19                          | -                                | 52.896,19                          |
| 240010 MATERIEL HIFI & TV                                      | 4.551,20                           | -                                | 4.551,20                           |
| 240019 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 4.025,03                           | -                                | 4.025,03                           |
| 241000 MATERIEL ROULANT                                        | 35.299,92                          | -                                | 35.299,92                          |
| 241009 AMORTISSEMENTS ACTES                                    | 35.299,92                          | -                                | 35.299,92                          |
| Immobilisations financières                                    | 369.678,97                         | -                                | 369.678,97                         |
| Entreprises liées                                              | 367.678,97                         | -                                | 367.678,97                         |
| 280000 PARTICIPATIONS 'PAQUAY & Associés SA'                   | 367.678,97                         | -                                | 367.678,97                         |
| Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 2.000,00                           | -                                | 2.000,00                           |
| 282000 PARTICIPATIONS 'ARDENNE CONCEPT SA'                     | 2.000,00                           | -                                | 2.000,00                           |
| <b>ACTIFS CIRCULANTS</b>                                       | <b>446.885,35</b>                  | -                                | <b>446.885,35</b>                  |
| Créances à un an au plus                                       | 317.422,21                         | -                                | 317.422,21                         |
| Créances commerciales                                          | 2.463,51                           | -                                | 2.463,51                           |
| 401000 EFFETS A RECEVOIR                                       | 575,73                             | -                                | 575,73                             |
| 404100 NOTE DE CREDIT A RECEVOIR                               | 1.887,78                           | -                                | 1.887,78                           |
| Autres créances                                                | 314.958,70                         | -                                | 314.958,70                         |
| 412000 IMPOTS A RECUPERER                                      | -                                  | -                                | -                                  |
| 414000 PRODUITS A RECEVOIR                                     | -                                  | -                                | -                                  |
| 416230 C./C. PAQUAY Francis                                    | 1.163,01                           | -                                | 1.163,01                           |
| 416240 C./C. ROND POINT Sprl                                   | 121.869,25                         | -                                | 121.869,25                         |
| 416250 C./C. PAQUAY Claudy                                     | 30.936,59                          | -                                | 30.936,59                          |
| 416260 C./C. ARDENNE-CONCEPT SA                                | 20.000,00                          | -                                | 20.000,00                          |
| 416300 C./C. CP MANAGEMENT SNC                                 | 135.081,45                         | -                                | 135.081,45                         |
| 416310 C./C. FP MANAGEMENT SNC                                 | 6.903,55                           | -                                | 6.903,55                           |
| 416320 C/C INDIVISION PAQUAY                                   | 1.330,87                           | -                                | 1.330,87                           |
| Placements de trésorerie                                       | 15.024,29                          | -                                | 15.024,29                          |
| Autres placements                                              | 15.024,29                          | -                                | 15.024,29                          |
| 510000 ACTIONS ET PARTS                                        | 15.024,29                          | -                                | 15.024,29                          |
| <b>Valeurs disponibles</b>                                     | <b>114.209,96</b>                  | -                                | <b>114.209,96</b>                  |
| 550040 COMPTE COURANT 'Crelian' 853-8223696-68                 | 106.650,07                         | -                                | 106.650,07                         |
| 570000 CAISSE                                                  | 7.559,89                           | -                                | 7.559,89                           |
| Comptes de régularisation                                      | 228,89                             | -                                | 228,89                             |
| 490000 CHARGES A REPORTER                                      | 228,89                             | -                                | 228,89                             |
| 491000 PRODUITS ACQUIS                                         | -                                  | -                                | -                                  |
| <b>ACTIF</b>                                                   | <b>1.823.398,09</b>                | <b>186.112,46</b>                | <b>1.637.225,63</b>                |

| PASSIF                                     | PII SA - 31/12/2023 avant scission | à transférer (FP management SNC) | PII SA - 31/12/2023 après scission |
|--------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                    | <b>1.005.006,39</b>                | <b>179.471,07</b>                | <b>825.535,32</b>                  |
| Apport                                     | 342.111,95                         | 61.093,34                        | 281.018,61                         |
| Capital                                    | 342.111,95                         | 61.093,34                        | 281.018,61                         |
| 100000 CAPITAL SOUSCRIT                    | 342.111,95                         | 61.093,34                        | 281.018,61                         |
| Réserves                                   | 627.471,46                         | 112.052,00                       | 515.419,46                         |
| Réserves indisponibles                     | 55.245,05                          | 9.865,50                         | 45.379,55                          |
| 130000 RESERVE LEGALE                      | 55.245,05                          | 9.865,50                         | 45.379,55                          |
| Réserves Immunisées                        | 72.226,41                          | 12.897,98                        | 59.328,43                          |
| 132001 RESERVE IMMUNISEE 2008              | 61.920,51                          | 11.057,58                        | 50.862,93                          |
| 132002 RESERVE IMMUNISEE 2009              | 10.305,90                          | 1.840,40                         | 8.465,50                           |
| Réserves disponibles                       | 500.000,00                         | 89.288,52                        | 410.711,48                         |
| 133000 RESERVE DISPONIBLE                  | 500.000,00                         | 89.288,52                        | 410.711,48                         |
| Bénéfice (Perte) reporté(e)                | 21.971,64                          | 3.923,63                         | 18.048,01                          |
| Subsides en capital                        | 13.451,34                          | 2.402,10                         | 11.049,24                          |
| 150000 SUBSIDES EN CAPITAL (OI Backhaus 1) | 545,00                             | 97,32                            | 447,68                             |
| 150010 SUBSIDES EN CAPITAL (Malmedy)       | 11.650,44                          | 2.080,50                         | 9.569,94                           |
| 150030 SUBSIDES EN CAPITAL (OI Backhaus 3) | 1.255,90                           | 224,27                           | 1.031,63                           |
| PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS              | 37.190,62                          | 6.641,39                         | 30.549,23                          |
| Impôts différés                            | 37.190,62                          | 6.641,39                         | 30.549,23                          |
| 168201 IMPOTS DIFFERES 2008                | 31.883,94                          | 5.693,74                         | 26.190,20                          |
| 168202 IMPOTS DIFFERES 2009                | 5.306,68                           | 947,65                           | 4.359,03                           |
| <b>DETTES</b>                              | <b>781.141,08</b>                  | <b>-</b>                         | <b>781.141,08</b>                  |
| Dettes à plus d'un an                      | 502.430,00                         | -                                | 502.430,00                         |
| Dettes financières                         | 496.000,00                         | -                                | 496.000,00                         |
| Etablissements de crédit                   | 496.000,00                         | -                                | 496.000,00                         |
| 173430 EMPRUNT CRELAN 853-0065614-92       | -                                  | -                                | -                                  |
| 173490 CREDIT STRAIGHT LOAN CRELAN         | 496.000,00                         | -                                | 496.000,00                         |
| Autres dettes                              | 6.430,00                           | -                                | 6.430,00                           |
| 178000 CAUTIONNEMENTS RECUS EN NUMER.      | 6.430,00                           | -                                | 6.430,00                           |
| Dettes à un an au plus                     | 274.318,51                         | -                                | 274.318,51                         |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 2.819,77                           | -                                | 2.819,77                           |
| 423430 EMPRUNT CRELAN 853-0065614-92       | 2.819,77                           | -                                | 2.819,77                           |
| Dettes commerciales                        | 1.621,75                           | -                                | 1.621,75                           |
| Fournisseurs                               | 1.621,75                           | -                                | 1.621,75                           |
| 440000 FOURNISSEURS                        | 2.621,75                           | -                                | 2.621,75                           |
| 444000 FACTURES A RECEVOIR                 | 1.000,00                           | -                                | 1.000,00                           |
| Acomptes sur commandes                     | 4.779,44                           | -                                | 4.779,44                           |
| 460000 ACOMPTES RECUS                      | 4.779,44                           | -                                | 4.779,44                           |
| Dettes fiscales, salariales et sociales    | 5.521,95                           | -                                | 5.521,95                           |
| Impôts                                     | 5.521,95                           | -                                | 5.521,95                           |
| 450000 DETTES FISCALES ESTIMEES            | 5.611,95                           | -                                | 5.611,95                           |
| 452000 IMPOTS & TAXES A PAYER              | 90,00                              | -                                | 90,00                              |
| Autres dettes                              | 259.575,60                         | -                                | 259.575,60                         |
| 489110 C./C. PAQUAY Claudy                 | -                                  | -                                | -                                  |
| 489120 C./C. PAQUAY Francis                | -                                  | -                                | -                                  |
| 489201 C./C. PAQUAY & Associés SA          | 259.575,60                         | -                                | 259.575,60                         |
| Comptes de régularisation                  | 4.392,57                           | -                                | 4.392,57                           |
| 492000 CHARGES A IMPUTER                   | 3.812,57                           | -                                | 3.812,57                           |
| 493000 PRODUITS A REPORTER                 | 580,00                             | -                                | 580,00                             |
| <b>PASSIF</b>                              | <b>1.823.338,09</b>                | <b>186.112,46</b>                | <b>1.637.225,63</b>                |

## 2.2. Description des actifs et passifs transférés

La valeur d'apport des éléments du patrimoine de la société à scinder partiellement correspond à la valeur nette comptable telle qu'elle apparaît dans sa situation comptable établie au 31 décembre 2023.

Pour rappel, ces valeurs seront mises à jour sur base de la situation comptable au 31 mars 2024, puisque la date d'effet comptable retenue est le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le détail des éléments apportés est le suivant :

**VALEURS ACTIVES** 186.112,46 €

**Terrains et constructions :** 186.112,46 €

- 1) Partie du bien immobilier situé rue de Malmedy, 2 à 4950 WAIMES (cadastré ou l'ayant été à Waimes, 1ère Division, Waimes, Section G n° 15 M 2 pour une contenance cadastrale totale de 14a 85ca), à savoir
  - 1 zone bureaux au rez-de-chaussée (donnée en location à « Paquay & Associé »SA) ;
  - 1 zone au 1er étage (donnée en location à « Fiduciaire 2001 » SRL), avec salle d'archives sous-sol ;
  - 1 appartement au 1er étage ;
  - 2 appartements au 3e étage (donnés en location à titre d'habitation), comprenant chacun 1 place de parking au niveau de la zone garage située au niveau -1 et chacun une cave.
- 2) Partie du bien immobilier situé rue des Guillemins, 105 à 4000 LIEGE (cadastré ou l'ayant été à Liège, 5e Division, Section B n° 461 k 14 pour une contenance cadastrale totale de 2a 66ca), à savoir
  - Rez-de chaussée commercial et partie de cave (loué à titre de restaurant)

*Les immobilisations corporelles décrites ci-dessus seront apportées à la valeur réelle (=valeur nette comptable).*

|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| <b>VALEURS PASSIVES</b>              | <b>186.112,46 €</b> |
| <b>Fonds propres</b>                 | <b>179.471,07 €</b> |
| <b>Provisions et impôts différés</b> | <b>6.641,39 €</b>   |

### 2.3. Quant aux droits et engagements particuliers et résiduaux :

#### 2.3.1. Droits et engagements particuliers,

Tous les droits et engagements relatifs aux biens cédés, actuels et futurs, liés aux relations avec la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST » sont également transférés à la société bénéficiaire desdits biens.

L'organe d'administration confirme qu'il n'existe aucune sûreté réelle concédée ou promise sur les actifs transférés de la société à scinder partiellement.

#### 2.3.2. Droits et engagements résiduaux,

D'une façon générale, il est précisé que tous éléments, droits et engagements, tant actifs que passifs, non spécifiquement désignés ci-dessus en tant qu'apport à la société bénéficiaire de la scission, seront conservés par la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST ».

Dans le même sens, tous produits ou charges non spécifiquement afférents à un élément des apports faits à la société bénéficiaire, même constatés après le 31 mars 2024, seront censés avoir été faits par ou engagés pour la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST », et lui faire profit ou perte.

Il en sera de même pour tout litige, tant en demandant qu'en défendant.

A la date d'effet de la présente scission (le 1<sup>er</sup> avril 2024), c'est également la société anonyme «PAQUAY IMMO & INVEST» qui supportera seule l'impôt lié au résultat antérieur de la société à scinder partiellement.

### 2.4. Entrée en jouissance :

La société bénéficiaire de la scission aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés par la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST » à compter du jour de la réalisation définitive de la scission, de sorte que les loyers feront profit à la société scindée jusqu'au jour de la réalisation définitive de la scission.

Il est toutefois convenu que toutes les opérations passives portant sur les biens et droits apportés et qui seraient ou auraient été effectuées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la scission, seront à la charge de la société bénéficiaire, la société scindée étant réputée avoir administré les biens et valeurs depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024 pour le compte et aux frais, risques et périls du bénéficiaire. A cet égard, il est à noter qu'aucune opération importante affectant les biens apportés ne sera effectuée dans la société scindée, en dehors d'opérations découlant de l'exploitation normale et courante.

De même, la société bénéficiaire devra payer et supporter tous les impôts, taxes, contributions et impositions généralement quelconques mis ou à mettre sur les biens lui transférés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024.

#### IV – RAPPORT D'ECHANGE DES PARTS ET LE CAS ECHEANT LE MONTANT DE LA SOULTE EN ESPECES (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 2° DU CSA)

Le rapport d'échange a été déterminé comme suit :

1-Valeur économique de « FP MANAGEMENT» SNC (sur base des comptes au 31/12/2023): 1.725.429,64 €

Cette valeur a été déterminée sur base

-de la valeur économique de la participation (313 actions sur 1250) dans « PAQUAY ET ASSOCIES » SA (0452 659 60)

-de la valeur économique des immeubles détenus par la société

-tenant compte de l'impact fiscal des plus-value latentes susmentionnées.

Les associés de « FP MANAGEMENT» SNC sont les suivants:

| Associés           | Nbr de parts | %      |
|--------------------|--------------|--------|
| Francois PAQUAY    | 9            | 90,00% |
| Bénédicte MORSOMME | 1            | 10,00% |

10

La valeur par part est donc de 172.542,96 €

2-Valeur économique des 2 immeubles apportés : 1.220.396,75 €

3-Calcul du rapport d'échange :

1.220.396,75 € / 172.542,96 €, soit 7,07 parts (arrondi à 7) de « FP MANAGEMENT» SNC à émettre et attribuer aux actionnaires de « PAQUAY IMMO & INVEST » SA.

---

## **V – LES MODALITES DE REMISE DES PARTS DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 3° DU CSA)**

---

Les nouvelles parts émises par la société en nom collectif « FP MANAGEMENT » sont attribuées aux actionnaires de la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST » dans la même proportion d'actions que les actions qu'ils détiennent actuellement.

A la date de la scission partielle de la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST », l'organe d'administration de la société bénéficiaire inscrira dans le registre des parts de la société bénéficiaire l'identité des associés, le nombre de leurs titres et la date de leur création. Cette inscription sera signée par l'ensemble des associés.

---

## **VI – DATE A PARTIR DE LAQUELLE CES PARTS DONNENT LE DROIT DE PARTICIPER AUX BENEFICES (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 4° DU CSA)**

---

Cette date est fixée à la date d'effet de la scission, soit le 1<sup>er</sup> avril 2024.

---

## **VII – DATE A PARTIR DE LAQUELLE LES OPERATIONS DE LA SOCIETE A SCINDER SONT CONSIDEREES DU POINT DE VUE COMPTABLE COMME ACCOMPLIES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 5° DU CSA)**

---

Les opérations de la société partiellement scindée seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société en nom collectif « FP MANAGEMENT » à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

---

## **VIII – LES DROITS ASSURES PAR LA SOCIETE BENEFICIAIRE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE A SCINDER AYANT DES DROITS SPECIAUX ET AUX PORTEURS DE TITRES AUTRES QUE DES ACTIONS OU LES MESURES PROPOSEES A LEUR EGARD (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 6° DU CSA)**

---

Il n'existe pas, dans la société à scinder partiellement, des actionnaires ayant des droits spéciaux ni de porteurs de titres autres que des titres représentatifs du capital. Aucun droit particulier n'a été ou ne sera accordé par la société bénéficiaire aux actionnaires de la société à scinder partiellement.

---

## IX – TOUS LES AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS PARTICIPANT A LA SCISSION (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 8° DU CSA)

---

Aucun droit particulier n'est accordé aux membres du conseil d'administration de la société à scinder partiellement, ni aux membres de l'organe d'administration de la société bénéficiaire.

---

## X – LES EMOLUMENTS ATTRIBUES AU REVISEUR D'ENTREPRISES (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 7° DU CSA)

---

Non applicable.

---

## XI – LA REPARTITION AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ A SCINDER DES PARTS DE LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE, AINSI QUE LE CRITÈRE SUR LEQUEL CETTE REPARTITION EST FONDÉE (ARTICLE 12 :59, ALINEA 2, 10° DU CSA)

---

En rémunération des apports effectués dans la société en nom collectif « FP MANAGEMENT », il sera créé par cette société bénéficiaire des parts sans désignation de valeur nominale, dont le nombre et la répartition sont précisés ci-après. Ces parts jouiront des mêmes droits et avantages que les actions de la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST » et participeront aux bénéfices de la société bénéficiaire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Ces parts nouvelles, partiellement libérées, seront attribuées aux actionnaires de la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST » dans la même proportion que les actions qu'ils détiennent actuellement.

Aucune soulte en espèce ne sera dès lors attribuée aux actionnaires de la société anonyme « PAQUAY IMMO & INVEST ».

Les nouvelles parts émises par la société bénéficiaire « FP MANAGEMENT » SNC seront entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale.

En synthèse :

Les associés de « FP MANAGEMENT » SNC sont les suivants:

| Associés           | Nbr de parts | %      |
|--------------------|--------------|--------|
| Francois PAQUAY    | 9            | 90,00% |
| Bénédicte MORSOMME | 1            | 10,00% |

10

Calcul du rapport d'échange :

1.220.396,75 € /172.542,96 €, soit 7,07 parts (arrondi à 7) de « FP MANAGEMENT» SNC à émettre et attribuer comme suit :

| Actionnariat de "PAQUAY & IMMO INVEST" SNC |               | Nouvelles parts de "FP MANAGEMENT" SNC |         |
|--------------------------------------------|---------------|----------------------------------------|---------|
| Actionnaire                                | Nbr d'actions | A émettre                              | arrondi |
| Claudy PAQUAY                              | 1510          | 3,15                                   | 3       |
| CP MANAGEMENT SNC                          | 1846          | 3,85                                   | 4       |
|                                            | 3356          |                                        | 7       |

Les associés de « FP MANAGEMENT» SNC après scission seront les suivants :

| Associés de "FP MANAGEMENT" SNC |              |        |                      |              |         |        |
|---------------------------------|--------------|--------|----------------------|--------------|---------|--------|
| AVANT OPERATION                 |              |        | APRES OPERATIONS     |              |         |        |
| Associés                        | Nbr de parts | %      | Associés             | Nbr de parts | arrondi | %      |
| Francois PAQUAY                 | 9            | 90,00% | Francois PAQUAY      | 9            | 9       | 52,94% |
| Bénédicte MORSOMME              | 1            | 10,00% | Bénédicte MORSOMME   | 1            | 1       | 5,88%  |
|                                 |              |        | Claudy PAQUAY        | 3            | 3       | 17,65% |
|                                 |              |        | "CP MANAGEMENT " SNC | 4            | 4       | 23,53% |
|                                 | 10           |        |                      | 17           | 17      |        |

## XII – REGIME FISCAL DE L'OPERATION

La scission à intervenir sera régie par l'article 211 par. 1er, al. 1er du Code des impôts sur les revenus et sera donc réalisée sous le bénéfice de l'exemption en matière d'impôt des sociétés.

La scission à intervenir sera réalisée sous le bénéfice de l'exonération visée à l'article 117, par. 2 du Code des droits d'enregistrement.

La scission à intervenir sera exonérée de TVA en vertu des articles 11 et 18 § 3 du Code de la TVA.

## XIII – MENTIONS COMPLEMENTAIRES

Il sera proposé aux actionnaires des sociétés participantes à la scission de mettre en œuvre l'article 12:65 du CSA, qui prévoit que :

« Les articles 12:61 et 12:64, ce dernier en tant qu'il se rapporte aux rapports, ne s'appliquent pas si tous les associés ou actionnaires et les titulaires d'autres titres conférant le droit de vote de chacune des sociétés participant à la scission en ont décidé ainsi. (...) ».

Il sera également proposé aux actionnaires de mettre en œuvre l'article 12:62, § 1er, al. 6 du CSA, qui prévoit que :

« Le présent paragraphe n'est pas applicable si tous les associés ou actionnaires et titulaires des autres titres conférant le droit de vote de chacune des sociétés participant à la scission en ont décidé ainsi. ».

Ainsi, moyennant un vote exprès et à l'unanimité lors de l'assemblée générale de chaque société participante appelée à se prononcer sur la scission, il n'est pas requis de rapport écrit et circonstancié du conseil de d'administration sur l'opération envisagée.

De même, il n'est pas requis de désigner un réviseur d'entreprise ou un expert-comptable externe pour établir un rapport écrit sur le projet de scission.

Le présent projet de scission partielle sera soumis à une assemblée générale extraordinaire des associés de la société en nom collectif « FP MANAGEMENT » qui se tiendra au plus tôt dans un délai de six semaines à partir du dépôt du présent projet de scission au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, à savoir le Tribunal de l'entreprise de Liège, et de la publication par extrait dans les Annexes du Moniteur belge, et ce, conformément aux dispositions de l'article 12 :59, dernier alinéa du Code des sociétés et des association.

La société en nom collectif « FP MANAGEMENT » donne par la présente, procuration à la LIBRA - AUDIT & ASSURANCE, avec pouvoir de substitution, afin de déposer le projet de scission et l'ensemble des documents requis au greffe du Tribunal de l'entreprise compétent pour la société aux fins de procéder à sa publication par extraits aux Annexes du Moniteur belge, conformément à l'article 2 :8 du Code des sociétés et des associations, et signer tous documents utiles à cet égard.

Le présent projet est établi en trois exemplaires originaux, chaque version étant équivalente, à savoir un projet pour le conseil d'administration de la société en nom collectif « FP MANAGEMENT » et deux projets pour le greffe des Tribunaux compétents.

Verviers, le 12 septembre 2024

« PAQUAY IMMO & INVEST » SA, société scindée

Waimes, le 12 septembre 2024

« FP MANAGEMENT » SNC, société bénéficiaire

Représenté par

Claude PAQUAY, administrateur

« CP MANAGEMENT » SNC (0828.685.054), administrateur, représentée par Monsieur Claude PAQUAY

Représentée par

François PAQUAY, gérant